



Communiqué de Presse – 18 Octobre 2013

Réaction d'Alliance VITA au refus du Conseil constitutionnel de reconnaître une clause de conscience aux maires en matière de mariage entre personnes de même sexe

Un syndrome de toute-puissance sur les consciences...

Alliance VITA alerte les pouvoirs publics contre la tendance, confirmée par la décision du Conseil constitutionnel, à remettre en cause le droit à l'objection de conscience sur des sujets de société controversés.

Pour Tugdual Derville, délégué général d'Alliance VITA et porte-parole de *La Manif pour tous* : « Le Conseil constitutionnel a validé une loi qui a écarté la clause de conscience des maires alors que le président de la République lui-même avait reconnu, devant le Congrès des maires de France le 20 novembre 2012, « *le respect de la liberté de conscience* » sur ce sujet. C'est bien que ce projet pouvait provoquer des objections éthiques. Il est toujours dangereux pour la loi de faire injonction à des élus d'agir en contradiction avec leur conscience intime. La démocratie risque alors de se faire totalitaire. N'oublions pas que le mariage en France implique la filiation et que c'est au nom du droit du plus faible, de l'enfant adoptable, pour qu'il ne soit pas privé d'un père ou d'une mère, que 20 000 maires et maires adjoints se sont unis en Collectif. A quelques mois des élections municipales, la mise au pas des élus locaux par l'Etat central est un signe de plus d'un **syndrome de toute-puissance sur les consciences**, ce qui **fragilise notre démocratie**. Ceux qui bénéficient d'une clause d'objection de conscience devraient la demander pour les élus préférés des Français. »

Témoin au quotidien des souffrances familiales occasionnées par l'absence de l'un ou l'autre parent, Alliance VITA soutient les maires et prendra des initiatives pour aider ceux qui auront été mis en difficulté car ils n'auront pas abdiqué leur liberté de pensée.

Contact presse : Odile Téqui (06 67 77 14 80)